



Commissions Jeunes

Réunion du 30 janvier 2020 - PV N°19

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 25/01/2020

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°22256867 U18 1^{ère} Division forfait de PERIGUEUX FOOT
Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°22256868 U18 1^{ère} Division BERGERAC LA CATTE - VALLEE DE L'ISLE

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain

NON SAISIE INTERNET

U13 D3 poule A amende de 8 € à MARSANEIX
U11 Brassage 2 poule D amende de 8 € à PAYS BEAUMONTOIS

NON TRANSMISSION FEUILLE DE MATCH

U13 D2 poule B et D3 poule B amende de 25 € JEUNESSE DU PERIGORD CENTRE
U11 Brassage 1 poule B amende de 25 € à BASSIMILHAC